

PROCÈS-VERBAL

6^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 11 juin 2025, à 19 h 00

Rencontre en salle et en ligne

Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère

305, Rue Racine, Québec (Québec) G2B 1E7

Salle RC15

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente

M. Pierre Turgeon, vice-président

M^{me} Laurie Plamondon, trésorière

M. Lorenzo Genois, administrateur

M^{me} Valériya Funtikova, administratrice

M^{me} Julie Renaud, administratrice

M. Cyril Janody, administrateur

M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châtel – Loretteville
[sans droit de vote]

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger –
Les Saules [sans droit de vote] (en ligne)

Sont également présents

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

M. Louis Mongrain, conseiller en urbanisme, Ville de Québec

M. David Lavoie, architecte en pratique privée

Il y a quorum

Outre les personnes mentionnées, 10 citoyens sont présents en salle et 6 citoyens sont présents en visioconférence.

Ordre du jour adopté

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique – Projet résidentiel 11780 boul. Saint-Claude	19 h 05
4.	Dossier du conseil de quartier	19 h 25
	a. Cooptation d'un administrateur	
	b. Déneigement passerelle Rubens	
	c. Programme de sécurité routière	
	d. Résumé des résolutions récentes	
	e. Des Châtelains en Action	
	f. Sécurité des piétons – Secteur de l'Ormière / Blain	
5.	Période d'information des conseillères municipales	20 h 25
6.	Questions et commentaires du public	20 h 35
7.	Fonctionnement du conseil	20 h 45
	a. Trésorerie et déboursés	
	b. Résolution pour le secrétariat de soutien	
	c. Résolution pour le remboursement du dîner PPU Chauveau	
	d. Correspondance	
8.	Adoption de procès-verbaux	20 h 55
	a. Assemblée ordinaire du 14 mai 2025	
9.	Divers	21 h 00
	a. Prochaine rencontre de septembre	
10.	Varia	21 h 05
11.	Levée de l'assemblée	21 h 10

Isabelle Chabot, Présidente

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement

Renseignements : M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques 418-641-6411, poste 8152

Courriel : dominique.gagnon2@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et procès-verbaux : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Pierre Turgeon, dûment appuyée par Lorenzo Genois, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Consultation publique – Projet résidentiel 11780 boul. Saint-Claude

Voir en annexe pour les détails

La conseillère municipale et 2 représentants de la ville présenteront le projet de développement résidentiel à cet endroit. La conseillère réitère le manque d'habitation sur le territoire de la Ville de Québec depuis quelques années, tant en termes de logements sociaux que maisons, bungalow, jumelés, etc.

Les citoyens sont invités à partager leur préoccupations et suggestions à la suite de la présentation.

Le projet projette des habitations familiales de type logement 5 ½. Le document de présentation est disponible sur la [page Web du projet](#).

4. Dossier du Conseil de quartier

a. Cooptation d'un administrateur

Dominique Gagnon réitère les critères pour coopter un nouvel administrateur sur le Conseil de quartier.

M. Jean-François Martineau présente sa candidature au conseil de quartier. Il souhaite se joindre à l'équipe parce qu'il est concerné par les projets, mais aussi les problèmes dans le quartier.

Tous les membres de quartier votent en faveur de la cooptation de M. Martineau.

b. Déneigement passerelle Rubens

La passerelle Rubens a été mentionnée dans une présentation faite par la Ville sur le déneigement. La ville reconnaît la pertinence du déneigement de cette passerelle, mais a des enjeux concernant la faisabilité. Les pourparlers avec les propriétaires sont encore en cours. Le conseil de quartier aimerait connaître les détails techniques des enjeux concernant le déneigement de cette passerelle.

Marie-Josée Asselin croit que la Ville doit évaluer les possibilités de faire une entente avec le propriétaire du terrain commercial où débouche la passerelle. L'objectif serait de créer une entente avec le propriétaire pour mettre la neige sur son terrain.

Il est aussi proposé d'obtenir des explications écrites de la part de l'équipe de déneigement afin de faire un suivi de l'évolution des réflexions et décisions.

c. Programme de sécurité routière

Le conseil de quartier a reçu la somme de 3000 \$ dans le cadre de programme de mobilisation à la sécurité routière, tout comme l'école Saint-Claude. Des animations éducatives clé-en-main sur la sécurité routière de données par l'organisme Accès Transport Viables ont été faites dans 18 classes de l'école St-Claude au mois de mai 2025. Un second volet devrait être tenu dans l'établissement scolaire à l'automne puisqu'il reste des fonds.

Une nouvelle démarche par courriel et en personne avec les autres écoles du quartier est prévue en novembre 2025 pour déployer le projet dans leurs classes. Il serait aussi intéressant de faire les mêmes démarches auprès des résidences de personnes âgées du quartier, notamment la résidence Saint-Philippe.

d. Résumé des résolutions récentes

L'idée était de présenter aux administrateurs les dossiers sur lesquels s'est penché le conseil de quartier depuis 2 ans et les résolutions adoptées:

- Sur l'amélioration de la mobilité active dans le quartier : aucune réponse reçue de la part de Mobilité active
- Sur le stationnement de la rue Adrien-Pouliot, la circulation coin l'Ormière et Auvergne en lien avec le projet Novellit : Aucune réponse reçue
- Sur le désir d'avoir des relevés de vitesse dans le quartier : Aucune réponse reçue
- Sur la sécurité routière sur l'emprise Pincourt : Aucune réponse officielle reçue, mais des consultations ont été tenues.
- Sur le processus de consultation publique jugé inacceptable par le conseil de quartier avec le PPU Chauveau : Lettre officielle qui a été déposée le 23/07/2024.
- Installation de stations ÀVélo : réalisé en 2025, 3 stations installées à ce jour.
- Sur la sécurité routière rue du Golf et St-Maurice : Aucune réponse reçue.
- Sur l'implantation d'un parc urbain dans le quartier : Aucune acquisition de terrain prévue par la Ville pour un tel projet.
- Sur la passerelle Rubens : En attente de réponse, dossier en cours.
- Sur l'appui au projet proposé au Parc Montchâtel : Confirmation de la Ville de l'appel d'offre pour le module de jeux. Le projet final n'est pas précisé encore. Un plan directeur sera mis en place pour ce parc.
- Sur le dépôt du mémoire rédigé par le conseil de quartier dans le cadre de la démarche PPU Chauveau : Le mémoire doit être étudié et adopté par la Ville avant d'être déposé. L'adoption du PPU Chauveau est remis à l'automne puisque la Ville souhaite plus de temps pour analyser les commentaires et les mémoires transmis à la Ville.

e. Des Châtelains en Action

Une boîte à livres a été installée à l'intersection Chauveau et de l'Amazone, au dépanneur. Il s'agit d'une réalisation de bénévoles de Des Châtelains en action, Yolande Carrier et son conjoint Patrice Dickner.

Projet de développement de l'auto-partage dans le quartier. Le comité ainsi appuie cette démarche et souhaite faire avancer ce projet-là. Il est proposé que le conseil de quartier Des Châtelains adopte une résolution dans ce sens.

Résolution CA-2025-17

- Considérant qu'il n'y a pas de service d'autopartage dans le quartier;
- Considérant qu'un service d'autopartage permet d'offrir une alternative de mobilité intéressante aux citoyens qui le désirent;
- Considérant qu'un service d'autopartage combiné avec le transport en commun et la mobilité active (exemple AVélo) constitue un cocktail transport complet et permet ainsi d'éviter l'acquisition d'une voiture ou d'une deuxième voiture. Certains citoyens pourraient même se départir d'une voiture;
- Considérant que des experts en mobilité comme Catherine Morency explique régulièrement que l'autopartage peut remplacer entre 8, 12 et parfois 20 véhicules privés;
- Considérant que le secteur des transports constitue la plus grande cause d'émission de GES et de pollution à Québec;
- Considérant que des actions environnementales doivent être initiées pour lutter contre les changements climatiques afin de contribuer au bien-être actuel et futur des citoyens du quartier;

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Isabelle Chabot, il est résolu par le conseil de quartier des Châtelains de demander l'appui de la ville afin d'instaurer un service d'autopartage tel que « Communauto » dans les quartiers des Châtelains et Loretteville. Un comité citoyen incluant un représentant de la Ville de Québec devrait être formé afin de faire avancer ce dossier de mobilité.

À noter que le Conseil de quartier Loretteville a appuyé notre démarche, la même résolution a été adoptée le 10 juin.

f. Sécurité des piétons – Secteur l'Ormière / Blain

Présentation faite par Laurie et Julie :

- Secteur reconnu comme névralgique par la Ville (cote rouge).
- Proposition de mettre des tracés de lignes piétonne près du Tim Hortons vers le centre d'achat, et en face de la bibliothèque.
- Proposition de reculer la ligne d'arrêt du feu de circulation des véhicules arrêtés sur la rue Blain.

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement

Renseignements : M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques 418-641-6411, poste 8152

Courriel : dominique.gagnon2@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et procès-verbaux : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

- Proposition de déneiger de la piste cyclable de la rue Adélarde-Godbout.
- Proposition d'interdire le stationnement sur la rue René-Chaloult côté est durant les heures scolaires.
- Proposition d'ajouter un trottoir sur la rue Blain, entre le boul. l'Ormière et la bibliothèque.
- Proposition d'installer 2 affiches « Corridor scolaire » sur la rue Blain dans les 2 sens, entre le boul. l'Ormière et la rue Saint-Maurice.
- Proposition d'assurer une présence policière dans le stationnement des commerces (Topla) à proximité un matin (entre 7h15 et 8h15) en semaine à l'automne et au printemps.

Résolution CA-2025-18

- Considérant les enjeux de sécurité autant piétonnier que routier à l'intersection des rue l'Ormière, Blain et les alentours;
- Considérant l'école de la Chaumière à proximité;
Le conseil de quartier dépose une présentation sur les propositions d'améliorations dans le quartier. Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyé par Julie Renaud, il est résolu par le conseil de quartier des Châtelains d'appuyer la démarche et de transmettre la présentation à l'équipe du STMI de la Ville de Québec.

5. Période d'information des conseillères municipales

Marie-Josée Asselin :

- Confirme quelques projets en lien avec les corridors scolaires sont prévus dans les prochains mois, en 2025.
 - a) Chaumière : traverse piétonne surélevée sur René-Chaloult et installation de signalisation lumineuse.
 - b) Notre-Dame-des-Neiges : Trottoir sur la rue Gadbois et installation de signalisation lumineuse.
 - c) Saint-Claude : Marquage et signalisation sur la rue Berlioz et l'entrée de l'école.
- Concernant le projet de piscine au Parc de la Chaumière, la présentation a été remise à l'automne.
- La semaine prochaine aura lieu l'inauguration de la cour de l'école l'Eau-Vive avec le collectif Canopée.

Véronique Dallaire :

- 18 juin : séance d'information dans le cadre du Conseil de quartier Neufchâtel-Est sur le projet de parc Chauveau.
- La conseillère est concernée par la circulation au coin de Chauveau / Amazone et souhaite que la Ville adopte des mesures pour assurer la sécurité. Elle travaille avec un groupe de citoyens depuis plusieurs années. Ce mois-ci, des balises seront installées.

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement

Renseignements : M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques 418-641-6411, poste 8152

Courriel : dominique.gagnon2@ville.quebec.qc.ca

Calendrier des rencontres, ordres du jour et procès-verbaux : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

- Le projet Nouvelit est de nouveau sur la table et les citoyens du secteur ont beaucoup de préoccupations notamment quant à la signalisation et la gestion des débris.

6. Questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire du public.

7. Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Les seules dépenses au compte pour le mois de mai sont les frais de caisse de 2,95\$, une ristourne de 2,34\$ et le paiement de Vitalo de 672,60\$.

Soldes des comptes :

- Budget de fonctionnement: 1799,42 \$
- Budget Sécurité routière: 4114,79 \$
- Budget Événements: 1144,78 \$

b. Résolution pour le secrétariat de soutien

Résolution CA-2025-19

Il est proposé par Laurie Plamondon, appuyé par Valériya Funtikova, de payer la somme de 125,00 \$ à Jennifer Vachon pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025.

c. Résolution pour le remboursement du dîner PPU Chauveau

Résolution CA-2025-20

Il est proposé par Cyril Janody, appuyé par Lorenzo Genois, de payer la somme de 191,19 \$ à Laurie Plamondon pour le remboursement des frais de repas du 25 avril 2025.

d. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Adoption de procès-verbaux

a. Assemblées ordinaires du 14 mai 2025

Il est proposé par Laurie Plamondon, appuyé par Julie Renaud, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2025.

9. Divers

- a. Prochaine rencontre de septembre

La présidente et le vice-président proposent de reporter la première rencontre prévue en septembre en octobre. Cette option demeure à confirmer selon la disponibilité de l'équipe de présentation pour le projet de piscine.

10. Varia

Aucun point au varia.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 55.

Projet résidentiel au 11780, boulevard Saint-Claude

Autorisation d'un projet immobilier sur le lot numéro 6 678 000 du cadastre du Québec (11780, boulevard Saint-Claude, quartier Des Châtelers, district électoral de Loretteville-Les Châtelers) - Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation

Date et heure

11 juin 2025, à 19 h

Lieu

Édifice Denis-Giguère, 305, rue Racine, salle RC-15 et en ligne (plateforme Teams)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une résolution concernant l'autorisation d'un projet immobilier et du processus de consultation prévu selon la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (Loi 31);
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de résolution est disponible sur place et en ligne;
6. Présentation du projet par le requérant;
7. Présentation du contexte et du projet de résolution par les personnes-ressources de la Ville;
8. Période de questions et commentaires du public.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Le lot 6 678 000 est situé dans la zone 64026Hb, localisé approximativement au nord du boulevard Saint-Claude, à l'est et au sud de la rue Bernard et à l'ouest de la rue Linteau.

Description du projet

Il est projeté de réaliser un projet résidentiel sur un lot situé au nord du boulevard Saint-Claude, entre les rues Linteau et Bernard.

Le projet prévoit la construction de 58 logements répartis sur 5 étages, accompagnés d'un stationnement souterrain et d'un stationnement extérieur pour vélos. Afin de favoriser l'accueil de familles, plus de 70 % des unités seront de grands logements de 3 chambres et une aire de jeux pour enfants sera aménagée. De plus, il est prévu de préserver 40 % d'espaces verts sur le terrain ainsi que d'installer une toiture blanche dans le but de réduire les îlots de chaleur.

Autorisation d'un projet d'habitation

Afin d'autoriser la construction de ce projet résidentiel, le conseil municipal prévoit utiliser son pouvoir d'autoriser un projet d'habitation comme le prévoit la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Documentation disponible dans le site Internet de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=936>

Participation

Membres du conseil municipal

- Marie-Josée Asselin, vice-présidente du comité exécutif, conseillère municipale du district électoral de Loretteville–Les Châtelains

Personnes-ressources

- Louis Montgrain, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et de communications

Partie requérante :

- David Lavoie, architecte

Participation du public

Outre les personnes mentionnées ci-dessus :

- 12 personnes assistent à la séance en salle

- 6 personnes assistent à la séance en ligne

Faits saillants de la consultation

- **Nuisances sonores et vibrations** : Plusieurs citoyens s'inquiètent des impacts du chantier, notamment en lien avec le stationnement souterrain et les travaux d'excavation.
- **Stationnement** : Des inquiétudes sont soulevées quant au nombre de cases prévues et à l'utilisation possible des stationnements privés par les visiteurs.
- **Gabarit** : Des préoccupations en lien avec l'intégration du projet dans le secteur sont soulevées. Certains citoyens craignent une perte d'intimité.
- **Circulation automobile** : Crainte de l'impact du projet sur la circulation automobile.
- **Sécurité routière** : Des citoyens demandent des mesures pour sécuriser les intersections, notamment près de l'école. Le manque d'infrastructures sécuritaires pour les cyclistes est souligné malgré la présence de stationnements pour vélos.

Questions et commentaires du public

Intervention 1

Un citoyen, voisin du terrain visé par le projet, exprime ses préoccupations concernant les vibrations et le bruit liés au stationnement souterrain. Il précise que les chambres de sa résidence sont situées au sous-sol et souhaite connaître les mesures d'atténuation prévues.

Réponse du requérant : *Le projet respectera les normes règlementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés et l'épaisseur des murs, afin de limiter les nuisances.*

Intervention 2

En lien avec l'intervention précédente, un résidant s'inquiète des nuisances sonores durant les travaux. Il mentionne que les travaux préparatoires récents ont généré du bruit dès 7 h du matin.

Réponse du requérant : *Les travaux préparatoires ont donné des résultats encourageants : aucun dynamitage ne serait requis. Les travaux respecteront les horaires autorisés par la Ville et devraient s'échelonner sur environ 8 mois. La phase d'excavation, la plus bruyante, ne devrait pas excéder un mois et demi. Par la suite, les impacts sonores seront minimes.*

Intervention 3

Un voisin s'inquiète du nombre de cases de stationnement prévues. Il indique que son stationnement est souvent utilisé par la clientèle des commerces voisins et craint que les visiteurs du projet fassent de même. Il suggère d'augmenter le nombre de cases extérieures. Il souhaite également des précisions sur les mesures visant à préserver l'intimité des voisins immédiats. Enfin, il soulève la possibilité de contamination du sol. De plus, il souhaite connaître les mesures de préservation de l'intimité des voisins immédiats.

Réponse du requérant : *Le projet prévoit 1,5 case de stationnement par logement, soit plus que le minimum requis de 1,2. Des espaces pour visiteurs pourraient être aménagés dans le*

stationnement souterrain, et d'autres configurations seront étudiées à la suite de la consultation. Des tests de contamination ont été réalisés récemment et les résultats sont attendus sous peu.

Réponse de la Ville: *L'implantation des balcons et des fenêtres a été pensée pour éviter les vues directes sur les cours arrières des propriétés voisines, assurant ainsi une certaine intimité.*

Intervention 4

Un citoyen juge le bâtiment trop imposant pour le secteur. Il questionne l'autorisation d'un 5^e étage alors que le Plan particulier d'urbanisme (PPU) Chauveau prévoit un maximum de 4 étages. Il craint des impacts sur la circulation, la sécurité routière et la visibilité à l'intersection de la rue Bernard avec l'augmentation de véhicules stationnés sur cette rue. Il critique également l'utilisation de la Loi 31, qu'il perçoit comme favorable aux promoteurs.

Réponse de la Ville : *Les analyses prévoient une augmentation de la circulation de 1,3 % aux heures de pointe. Un budget a été annoncé pour réaménager certains axes routiers, dont le boulevard Saint-Claude. Les préoccupations concernant l'intersection Bernard/Saint-Claude seront transmises au Service du transport et de la mobilité intelligente.*

Intervention 5

Un citoyen souligne que, bien qu'un stationnement pour vélos soit prévu, le boulevard Saint-Claude n'est pas sécuritaire pour les cyclistes.

Réponse de la Ville : *Le commentaire est pertinent. Des aménagements cyclo-piétonniers seraient souhaitables pour améliorer la sécurité dans ce secteur.*

Intervention 6

Une résidente appuie le projet, qu'elle juge nécessaire pour répondre à la crise du logement. Elle souligne les efforts de la Ville et estime que la densification dynamise les secteurs périphériques. Elle propose l'ajout d'un feu de circulation entre les rues Bernard et Linteau, en raison de la proximité d'une école primaire.

Réponse de la Ville : *La Ville remercie la citoyenne pour son appui. Les préoccupations en matière de sécurité routière seront transmises au Service du transport et de la mobilité intelligente.*

Intervention 7

Un citoyen félicite l'architecte pour la qualité du projet et demande des précisions sur la distance entre le bâtiment et la ligne de lot arrière.

Réponse du requérant : *La distance entre le bâtiment et la ligne de lot arrière est de 17,2 mètres.*

Intervention 8

Une citoyenne s'interroge sur le type de logements prévus (condominiums, appartements, etc.) et leur accessibilité pour les familles à faible revenu.

Réponse de la Ville : *Il s'agit de condos locatifs. Aucun programme d'accès au logement n'est prévu pour le moment.*

Intervention 9

Un citoyen souhaite s'assurer que le projet s'intègre harmonieusement à la topographie du site et des terrains voisins.

Réponse du requérant : *Le projet a été conçu pour s'adapter à la topographie existante. Aucune différence marquée de niveau n'est prévue entre les terrains.*

Intervention 10

Une résidente de la rue Bernard souhaite confirmer que la hauteur du bâtiment ne dépassera pas la base des terrains de sa rue. Elle se dit rassurée par les présentations et suggère l'ajout de clôtures pour prévenir les accidents sur le cap rocheux.

Réponse de la Ville : *Le toit du bâtiment ne devrait pas dépasser la base des terrains de la rue Bernard. La Ville remercie la citoyenne pour ses commentaires. L'ajout de clôtures pourrait être envisagé.*

Intervention 11

Un citoyen remet en question le calcul de l'aire verte, estimant que le gazon ne devrait pas être inclus. Il insiste sur l'importance de maintenir les supports à vélos. Il propose de retirer un étage au projet pour le rendre plus acceptable et suggère d'envisager des solutions alternatives aux thermopompes, comme la géothermie. Il s'interroge également sur la possibilité de projets similaires dans le secteur.

Réponse de la Ville : *La configuration et la profondeur des lots dans le secteur ne permettraient pas la multiplication de projets similaires.*

Nombre d'interventions

11 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au conseil municipal

Réalisation du rapport

Date

23 juin 2025

Rédigé par

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications